

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2006

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
Mmes ASSELINE, BOTHUA, FERRY, HAMEL/BRUN, LAMORT, LAVENAC,
LE BORGNE, VACCARO,
MM. ALLAIN, BRIARD, CAMPBELL, DAUNOU, LAPIERRE, LECONTE,
LEMARIÉ, MARGUERIE, OZENNE, RICHET.

Absents : Mme DURAND (pouvoir à Mme LAVENAC)
Mme LEROY/THOMAS (pouvoir à M. CAMPBELL)
Mme THIBERGE (pouvoir à Mme FERRY)
Mme VAUCLAIR (pouvoir à Mme LE BORGNE)
M. CARTERON (pouvoir à M. DAUNOU)
M. LE BLASTIER (pouvoir à M. ESTRADE)
M. LEROUX (pouvoir à M. BRIARD)
M. SACRÉ (excusé)

Secrétaire : Mme VACCARO

La séance est ouverte à 20 h 45 par le Maire, Pierre ESTRADE, qui fait part des absences et des pouvoirs. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

I – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DES 19 ET 24/04/2006

Ces deux documents ne faisant l'objet d'aucune observation sont approuvés par **20 voix pour et 6 abstentions** (*celles des élus de l'opposition*).

II – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pierre ESTRADE informe le Conseil Municipal qu'un Agent du service administratif fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} août prochain et que son poste est à pourvoir.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la fermeture d'un poste d'Adjoint Administratif Principal et l'ouverture d'un poste d'Agent Administratif Qualifié.

III – DEMANDE DE SUBVENTION POUR RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE BRETAGNE

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, rappelle qu'en janvier dernier, le Conseil Municipal avait sollicité du Conseil Général une subvention pour le réaménagement de la route de Bretagne. Il indique que, par courrier du 12 mai écoulé, cette instance nous informe que seuls les travaux relatifs au plateau surélevé sont susceptibles d'être subventionnés au titre

des amendes de police et qu'il convient en conséquence de prendre une nouvelle délibération en ce sens.

En conséquence et **à l'unanimité**, le Conseil autorise le Maire à solliciter une telle subvention près du Conseil Général.

IV – LOISIRS DES JEUNES - RENOUELEMENT DU « CONTRAT TEMPS LIBRES » (C.T.L.)

Le Maire rappelle qu'en date du 01/12/2003 le Conseil Municipal a approuvé le « Contrat Temps Libres » conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados pour marquer la volonté de la commune de mettre à disposition des jeunes Brettevillais diverses activités de loisirs en supplément de celles liées à la vie associative. Ce contrat a porté sur 2003, 2004 et 2005 étant précisé que la part communale est passée de près de 80 000 € à près de 160 000 € par an, la CAF prenant en charge 53 % de cette progression. Il convient maintenant de procéder à renouvellement de ce C.T.L.

Il donne ensuite la parole à Martine LAVENAC, Conseiller Municipal Délégué Présidente de l'AGACCSBO, organisme gestionnaire des centres aérés, partie prenante dans ce C.T.L. avec l'AGESBO, organisme qui gère les stages multisports et qui est présidé par Jean-Noël MARGUERIE, également Conseiller Municipal Délégué.

Elle retrace l'historique de ce C.T.L., donne des précisions sur les actions menées dans le cadre de ce contrat qui répondent aux attentes des enfants et des familles, rappelle la convention conclue avec ETERVILLE pour l'accueil de jeunes Étervillais, évoque l'activité du Local Jeunes et informe que le bilan de la période triennale qui s'achève a été présenté courant mai à la CAF qui s'en est déclaré très satisfaite et qui a conseillé de demander **un renouvellement simple** de ce C.T.L., renouvellement qui consiste à pérenniser pour 2006, 2007 et 2008 toutes les actions développées dans le cadre du contrat initial.

Après avoir obtenu réponse à ses interrogations, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de demander à la CAF le renouvellement simple de ce « Contrat Temps Libres ».

V - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Pierre ESTRADÉ indique que :

- la Commission d'Appel d'Offres se réunira le 21 juin pour donner son avis sur l'attribution du marché de fourniture de repas au restaurant scolaire,
- la Poste se modernise et réalisera des travaux de réaménagement du bureau de Bretteville. Conséquence : il sera fermé au public du lundi 12 juin au lundi matin 3 juillet. Les boîtes postales seront desservies à la poste de CARPIQUET et les usagers brettevillais devront se rendre au bureau de poste d'une commune voisine de leur choix. D'autre part, dans le cadre de ces travaux, une boîte à lettres « voiture », accessible à tous, sera installée sur l'espace vert situé devant le bureau de poste,
- concernant l'aéroport de Caen Carpiquet :
 - à l'occasion du 75^{ème} anniversaire de cet équipement où Jean-Paul DAUNOU représentait la commune, M. le Préfet a confirmé que la compétence de cet aéroport sera confiée à Caen la Mer. Il a annoncé que les services de l'État, qui conservent la compétence environnementale, procèdent à l'analyse qui constituera le point de départ des études d'éventuelles extensions de toutes sortes de l'aéroport qui pourraient être envisagées. En outre, nous avons reçu la convocation à la réunion de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport programmée au 14 juin prochain.

Jean LEMARIÉ demande ce qu'il en est du projet de constitution d'une association de développement de cet aéroport et Pierre ESTRADÉ précise qu'un courrier exposant ce projet et émanant de la Chambre de Commerce et d'Industrie, cosigné par le Président de Caen la Mer, a bien été adressé aux Mairies. Cependant, à ce jour, le Conseil Communautaire n'ayant pris aucune position à ce sujet, le Maire ne présentera cette question au Conseil Municipal que dès lors qu'il aura des informations suffisantes.

Il aborde ensuite les actes (*et les gestes*) d'incivisme commis depuis quelques temps sur le territoire de la commune (*et parfois même dans les propriétés privées*), actes qui semblent escalader les échelons de la gravité et qui sont très préoccupants. Ils sont commis par un groupe de personnes relativement jeunes, pas uniquement brettevillaises. Ces agissements génèrent d'importants frais de réparation ou de remise en état du patrimoine communal. Dans le cadre des vols constatés lors des réceptions au Domaine de la Baronnie, il a fallu avoir recours à un service de gardiennage avec maître chien. Il va sans dire que les dépenses correspondantes sont supportées, in fine, par les contribuables brettevillais.

De plus, les menaces, voire les agressions, envers des habitants en plus des nuisances diverses créent un climat inquiétant. Elles peuvent à tout moment conduire à des réactions graves.

Comme il l'avait annoncé, il a convoqué 5 familles, 4 sont venues. Elles ont été mises en garde contre les risques de « ripostes incontrôlées », malheureusement irréparables quelquefois, qui peuvent se produire du fait d'une population excédée par ces événements qui troublent régulièrement l'ordre public.

S'en suit alors un large échange de vues au cours duquel :

- Alain LAPIERRE préconise la constitution d'un groupe chargé de travailler sur ce sujet,
- Christiane HAMEL/BRUN rappelle la possibilité pour les familles « débordées » de se faire aider par des équipes sociales et pense que, dans le cadre du remplacement d'un animateur démissionnaire, une réflexion globale doit être faite sur un profil de poste différent adapté au local jeunes : peut-être faut-il s'orienter sur le recrutement d'un éducateur plutôt que sur celui d'un animateur ?
- Martine LAVENAC confirme le départ d'un animateur du local jeunes. Cette démission intervient à un moment où le centre aéré d'été se met en place. Elle a trouvé une solution locale tout à fait satisfaisante : l'un des animateurs du local jeunes, qui en avait déjà manifesté le souhait, remplacera l'animateur démissionnaire aux centres aérés et, pour le remplacer au local jeunes, un jeune homme brettevillais travaillant à mi-temps pour une association brettevillaise et demandeur d'emploi pour l'autre mi-temps a été recruté. Il a déjà assuré des remplacements au local jeunes qu'il fréquentait au temps de son adolescence. Elle précise que la Direction Jeunesse et Sports, interrogée au sujet d'un poste d'éducateur au local jeunes, ne préconise pas un tel poste dans cette structure. La problématique à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés (*jeunes désœuvrés en errance en dehors des heures d'ouverture du local*) nécessiterait plutôt le recrutement d'un éducateur de rue.
- Marcel ALLAIN estime que l'adulte doit imposer une activité et ne pas toujours obtempérer aux exigences des jeunes. En certains cas, il ne faut pas hésiter à faire appel à la Police et porter plainte. Il faut de la prévention et de la répression. Parfois, cela peut aider les jeunes à prendre conscience de leurs actions délictueuses. Il reste prudent cependant quant au recrutement d'un éducateur de rue car il est peu convaincu qu'il aurait de l'occupation à plein temps dans notre commune. A son sens, ce genre de problème devrait être traité au niveau de l'agglomération.
- Jean LEMARIÉ pense qu'effectivement il faut avoir recours au volet « répression » mais n'écarte pas la piste d'un éducateur dans le cadre de la prévention/éducation. Il confirme que les élus de l'opposition sont prêts à s'associer à tout ce qui pourrait être mis en place pour lutter contre ces difficultés.
- Valérie LAMORT souligne que ces enfants ont besoin de repères : un éducateur de rue pourquoi pas mais il faut travailler en équipe

- Xavier RICHET souligne le risque pour un éducateur de travailler seul, il faut s'appuyer sur un réseau ce qui n'est pas envisageable pour une commune de notre taille. Il faut se rapprocher des réseaux existants. Il participerait volontiers à un groupe de travail.
- Philippe BRIARD, Maire-Adjoint chargé des Sports, regrette que quelques jeunes polluent la vie de notre commune qui leur offre pourtant beaucoup d'activités de loisirs.

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, informe :

- avoir assisté ce jour, en compagnie du Maire, à une première réunion de coordination des études préalables à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) sur les terrains constructibles au Nord de la commune : le cabinet retenu est ARDISSA d'HÉROUVILLE St CLAIR, une première analyse nous sera présentée mi-juillet et le résultat final nous sera remis en décembre. Entre temps, différents services extérieurs auront été consultés. Le Conseil Municipal aura ensuite à se prononcer sur la suite à donner.
- que, suite à un appel d'offres, le Syndicat d'Eau a décidé de renouveler son contrat avec la SAUR.

LE TOUR DE TABLE

Les sujets suivants sont abordés :

- le 2^{ème} tournoi de foot sur sable programmé au jeudi 22 juin,
- dans le domaine sportif : l'assemblée générale du foot le 9 juin et du basket le 10, la remise des médailles le même jour et l'inauguration du sautoir en longueur le 17 juin,
- la chute d'un arbre d'une propriété privée chemin aux Bœufs suite à de forts coups de vent,
- la situation des Agents Sociaux dont le travail d'aide ménagère à domicile a été transféré à l'ADMR voici maintenant presque 3 ans suite à une décision de la CRAM,
- la Commission Culture qui se réunira le 8 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.